



MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tracfin



Académie Fiscale de l'OCDE

Illustration d'un circuit d'escroquerie à la TVA en bande organisée

Jeudi 17 octobre 2024

SOMMAIRE

1. La réception de deux déclarations de soupçons

2. Les acteurs :

- La société déductrice
- Les sociétés fusibles de 1^{er} niveau : « taxis » ou « missing trader »

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

- Détermination du régime de TVA applicable aux ventes des véhicules d'occasion
- Premier axe : application abusive du régime de la TVA sur la marge
- Second axe : fraude de type carrousel

1. La réception de deux déclarations de soupçons

Déclaration de soupçons (1) :

Exposé des faits

A/ CONTEXTE:

Notre client, la société AUTOPLUS, dont la gérante, de nationalité portugaise, est Ana Almeida [REDACTED], née le 12/12/2000, a ouvert son compte le 27/05/2021. La société a été créée le 01/05/2021. Le secteur d'activité de notre cliente est le Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Le numéro de téléphone fourni à l'entrée en relation est le +336 [REDACTED], l'adresse email qui nous a été fournie pour joindre le gérant est sas.[REDACTED]@gmail.com, et l'adresse postale de la société est [REDACTED] 31770 COLOMIERS FR'. L'ensemble des opérations transmises depuis l'ouverture du compte s'étend du 02/06/2021 au 19/08/2021.

Nous avons été alertés par la réception de virement avec un nom créditeur SEPA différent de la dénomination sociale de notre société-cliente.

L'analyse du KYC/KYB de notre client a mis en avant les éléments suivants:

- La jeunesse de la société (créée en mai 2021) ainsi que celle de sa gérante (23 ans), de nationalité étrangère;
- L'usage d'une adresse de domiciliation pour le siège de la société;
- Une activité répertoriée à risque de blanchiment de capitaux;
- Aucune présence en ligne.

B/ FAITS ATYPIQUES

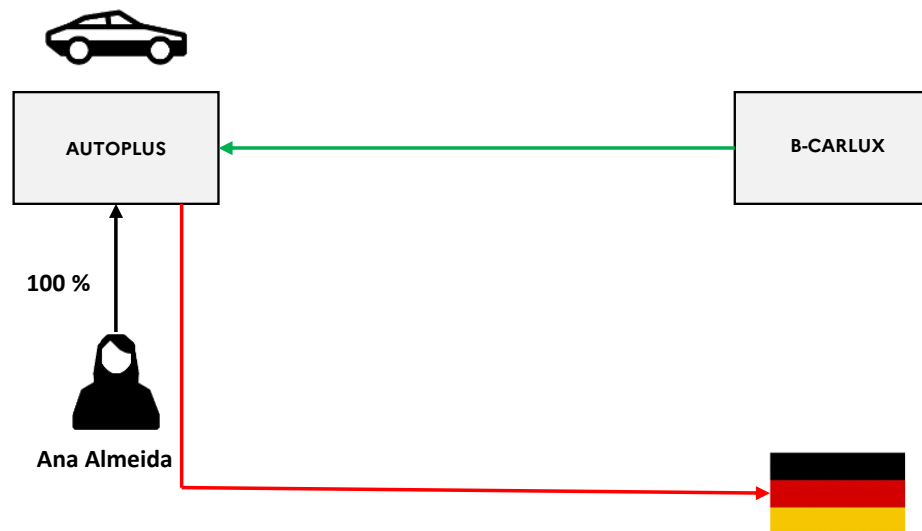
1/ Sur les flux entrants (total 1 215 800.01€) :

- Un volume d'affaires élevé (1.2M€) pour une société créée en mai 2021. 62% des encaissements proviennent de B-CARLUX
- Notre cliente n'ayant aucune présence en ligne ou de concessionnaire physiquement visible, nous nous interrogeons sur la manière dont la société s'est fait connaître.

2/ Sur les flux sortants (total 1 215 800.01€) :

Parmi les flux sortants, les éléments suivants apparaissent suspects:

- 1 134 256.72 (soit 93% des décaissements) sont des virements vers des comptes étrangers (notamment allemands), ce qui nous semble être une part significative, même pour une société dans le commerce automobile.
- Aucun règlement d'impôt, ce qui contraste avec le volume d'affaires élevé.



- Société de création récente
- Adresse de domiciliation d'entreprises
- Activité fraudogène

1. La réception de deux déclarations de soupçons

Déclaration de soupçons (2) :

Exposé des faits

A/ CONTEXTE

Notre client, la société RFD, dont le gérant est Monsieur B. [REDACTED], né(e) le 15/03/1998, a ouvert son compte le 18/08/2021. La société a été créée le 01/07/2021. Le secteur d'activité de notre client est Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Le numéro de téléphone fourni à l'entrée en relation est le +336 [REDACTED], l'adresse email qui nous a été fournie pour joindre le gérant est [REDACTED]@gmail.com, et l'adresse postale de la société est [REDACTED] 31100 TOULOUSE FR'. L'ensemble des opérations transmises depuis l'ouverture du compte s'étend du 20/08/2021 au 30/11/2021.

Nous avons été alertés par l'utilisation d'un appareil de connexion commun avec un client que nous avons déjà déclaré (Société AUTOPLUS, numéro d'enregistrement de la DS: 948557).

Analyse du KYC/KYB:

- la société a été créée récemment (moins de 6 mois).
- nous notons la jeunesse de la gérante (23 ans) au moment de la création de la société.
- le secteur d'activité (automobiles) est sensible au risque de blanchiment et de fraude TVA.

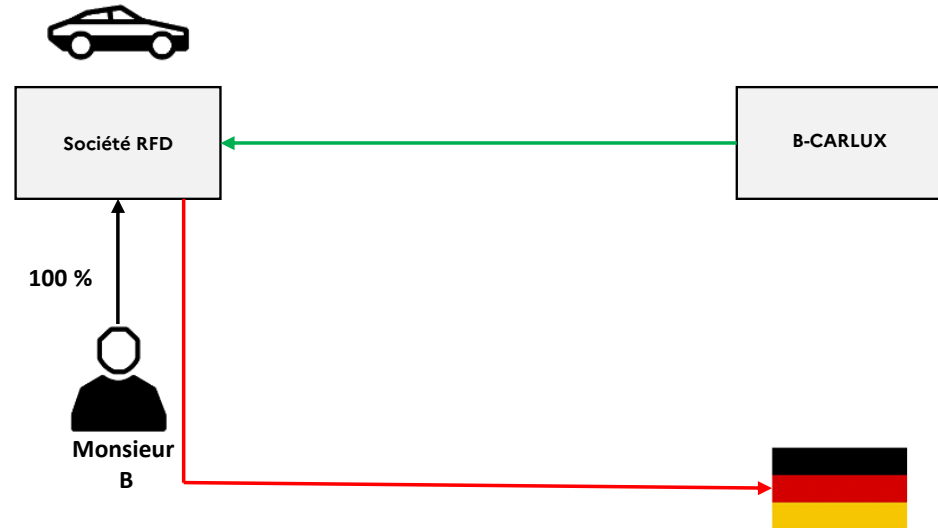
B/ FAITS ATYPIQUES

1/ Sur les flux entrants (total 1.1M€) :

- 767 K€ (68% des flux entrants) en provenance d'un compte français au nom de la société B-CARLUX, sur une période de 2 mois.

2/ Sur les flux sortants (total 1.1M€) :

- 1 M€ sont virés vers des comptes domiciliés à l'étranger (principalement Allemagne et Belgique), dont:
- 695 K€ vers la société allemande WL, pour l'achat de voitures de luxe (Porsche, Mercedes Benz), sans TVA (cf. factures en pièces jointes).
- Aucun virement ou prélèvement vers des organismes fiscaux (DGFIP, SIE) notamment pour le paiement de la TVA.
- Célérité entre le crédit et le débit des fonds.



- Société de création récente
- Adresse de domiciliation d'entreprises
- Activité fraudogène
- Utilisation d'un appareil de connexion commun avec la société AUTOPLUS
- Client principal identique B-CARLUX
- Célérité des mouvements au débit/crédit

2. Les acteurs : la société déductrice

❑ Les éléments d'environnement de la société B-CARLUX

SASU B-CARLUX

Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle ;

N° de TVA Intracommunautaire : FR24XXXXXXXXXX

Date d'immatriculation : 11/07/2019

Capital : 2 000 €

Président et associé unique : M. Christophe B.

Activité : « Achat, vente, dépôt, location de véhicules sans chauffeur et leur financement éventuel reprise éventuelle des véhicules ».

Un seul salarié : M. Christophe B.

→ En matière d'impôt sur les sociétés :

- CA 304 K€ pour un déficit fiscal de 4 064 € au titre de l'exercice clos N-2
- CA 3 M€ pour un bénéfice fiscal taxable de 80 K€ au titre de l'exercice clos en N-1

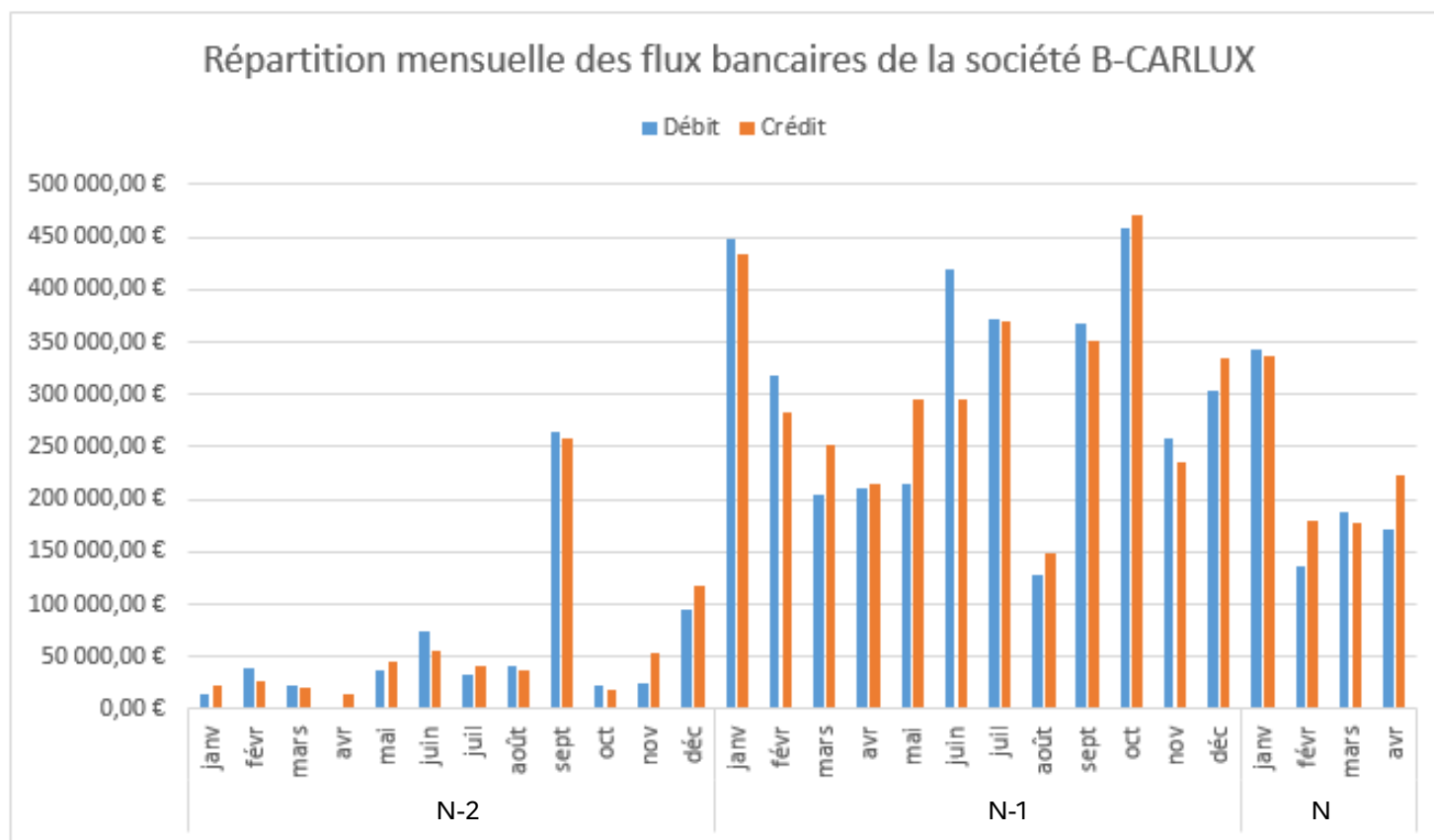
→ En matière de TVA, la société est régulièrement en situation créditrice :

Périodes	N-2	N-1	TOTAL
Exportations (non imposables)	--	27 K€	27 K€
Autres opérations non imposables	11 K€	1 700 K€	1 711 K€
Opérations taxables à 20%	293 K€	1 302 K€	1 595 K€
dont TVA sur Acquisitions intra-Communautaires	--	42 €	42 €
Montant total des opérations réalisées (pour mémoire)	304 K€	3 013 K€	3 317 K€
TVA brute due	58 K€	260 K€	318 K€
TVA déductible	145 K€	372 K€	517 K €

- **Régulièrement en situation créditrice de TVA**
- **Part importante des opérations non imposables déclarées**
- **Faiblesse des AIC**

2. Les acteurs : la société déductrice

❑ Les éléments financiers de la société B-CARLUX



Total comptes bancaires :

5,3 M€ de flux créditeurs
5,2 M€ de flux débiteurs

2. Les acteurs : la société déductrice

❑ Les éléments financiers de la société B-CARLUX – Analyse des flux créditeurs

DENOMINATION	SIREN	ACTIVITE	MONTANT	VOLUME
PM	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	269 K€	4 opérations
PM	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	172 K€	6 opérations
PP	Née le 05/12/1979	--	166 K€	2 opérations
PM	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	130 K€	2 opérations
PP	Né le 24/10/1976	--	124 K€	2 opérations
pp	Né le 02/04/1967	--	105 K€	1 opération
PM	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	100 k€	1 opération
PM	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	93 K€	2 opérations
TOTAL			1, 2 M€	20 opérations

Principales entités émettrices de virements pour un montant supérieur à 90 K€ au bénéfice de la SASU B-CARLUX :

- B to B
- B to C

2. Les acteurs : la société déductrice

❑ Les éléments financiers de la société B-CARLUX – Analyse des flux débiteurs

NATURE	MONTANT	VOLUME	OBSERVATIONS
Virements	5 M€	263	97 % des flux débiteurs sont constitués de virements au bénéfice de sociétés spécialisées dans le secteur de la vente de véhicules automobiles
Paie ment CB	108 K€	526	Les paiements par carte bancaire représentent 2 % des flux débiteurs. Ils sont majoritairement constitués par des frais afférents à l'immatriculation des véhicules (SIV Cartes grises)
Chèques	18 K€	18	La valeur unitaire moyenne de ce type de mouvement s'élève à 997 €.

2. Les acteurs : la société déductrice

❑ Les éléments financiers de la société B-CARLUX – Analyse des flux débiteurs

DENOMINATION	SIREN	ACTIVITE	MONTANT	VOLUME
RFD	XXX XXX	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	1 M€	30 opérations
AUTO PLUS	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	855 K€	21 opérations
DISTINCTION	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	713 K€	34 opérations
DRIVE 33	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	549 K€	23 opérations
CAR STRIKE	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	440 K€	22 opérations
FONZIE AUTO	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	416 K€	15 opérations
CAR CONNECT	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	279 K€	5 opérations
FOIRE AUTOMOBILE	XXX XXX	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	254 K€	13 opérations
TOTAL			4,5 M€	166 opérations

Principales entités destinataires de fonds pour un montant supérieur à 200 K€ :

- B to B

2. Les acteurs : les sociétés fusibles de 1er niveau

❑ Les éléments d'environnement

DENOMINATION
RFD
AUTO PLUS
DISTINCTION
DRIVE 33

- ❖ Défaillance déclarative
- ❖ Création récente
- ❖ Adresse de domiciliation d'entreprises
- ❖ Non inscription en qualité d'employeur de personnel URSSAF
- ❖ Actionnariat, gérance « de paille » de nationalité étrangère
- ❖ Utilisation de faux certificat d'attestation de dépôt de fonds

2. Les acteurs : les sociétés fusibles de 1er niveau

❑ Les éléments financiers

Points communs :

- ✓ Fournisseurs étrangers identiques
- ✓ Célérité constatée entre les flux débiteurs et créditeurs
- ✓ Interdépendance avec la société déductrice B-CARLUX
- ✓ Activité économique et financière éphémère.

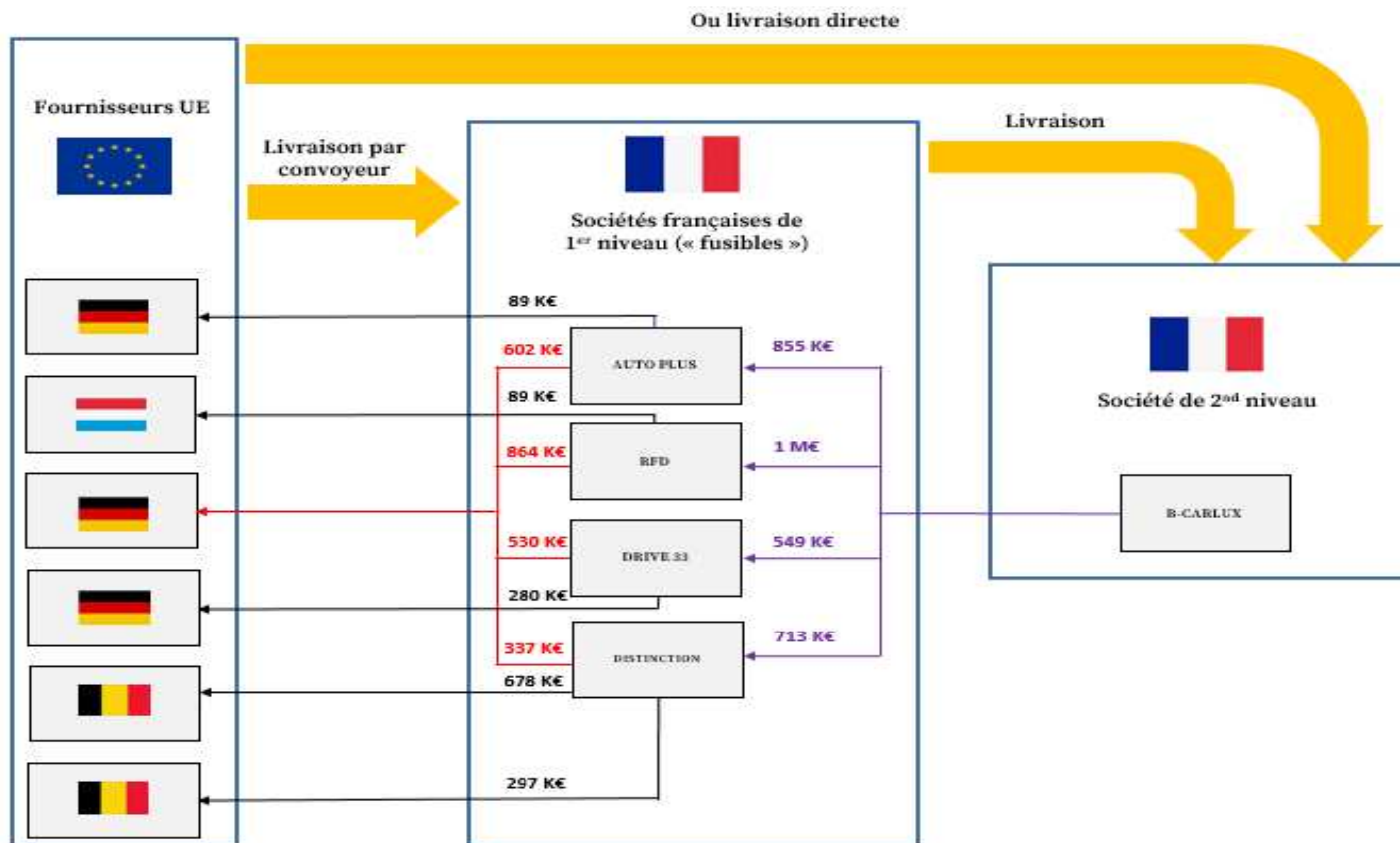
Total comptes bancaires :
7,4 M€ de flux créditeurs
7,4 M€ de flux débiteurs

Agrégation des périodes d'activités financières :



2. Les acteurs

❑ Les éléments financiers (schéma synthétique)



3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Détermination du régime de TVA applicable aux ventes des véhicules d'occasion

- ❖ L'article 297 A du Code général des impôts définit les conditions d'application du régime de la « TVA sur la marge » qui s'applique uniquement aux ventes réalisées par un assujetti revendeur de biens d'occasion qui lui ont été livrés par :
 - un non-redevable de la TVA
 - une personne qui n'est pas autorisée à facturer la TVA au titre de cette livraison
 - un redevable qui a soumis la vente précédente à une taxation sur la marge

- ❖ Pour les échanges intracommunautaires, l'article 298 sexies III du CGI précise que les véhicules terrestres à moteur sont considérés comme des biens d'occasion si :
 - > 6 mois
 - Ou > 6 000 km

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Détermination du régime de TVA applicable aux ventes des véhicules d'occasion

Extrait facture avec kilométrage > 6 000 km



31100 Toulouse
Frankreich

VAT-Id
FR17 [redacted]
DoB: 13.03.98
PassID: 30074423

Kaufvertrag/Bestellung Datum: 04.10.21

Beschreibung	Farbe	Menge	Einzelpreis Netto €	Gesamt Netto €
Porsche Carrera 4S Coupe	schwarz met.	1	116.000,00	116.000,00
Fzg-Identifizierungsnummer	Erstzulassung	Tacho	good condition	
WPOZZZ990 [redacted]	30.07.19	23.000 km	good condition	

Sondervereinbarungen:
Der DE-Fahrzeugbrief versteht hier als Kautions bis die Geltungsübertragung per Mail bzw. Fax zurückgemeldet ist.
Le titre de véhicule restera en caution jusqu'à ce que la confirmation de l'acheteur soit reçue par email ou fax.

Nach § 4 Nr. 1 Buchstabe b, § 6a UStG; Änderungen der §§ 17a und 74a UStG; zwingende gesetzliche Lieferung

Extrait facture véhicule > 6 mois



31100 Toulouse
Frankreich

VAT-Id
FR17 [redacted]
DoB: 13.03.98
PassID: 30074423

Verbindliche Bestellung Datum: 05.11.21

Beschreibung	Farbe	Menge	Einzelpreis Netto €	Gesamt Netto €
Porsche Carrera S Coupe	carbon schwarz met.	1	118.000,00	118.000,00
Fzg-Identifizierungsnummer	Erstzulassung	Tacho	good condition	
WPOZZZ990 [redacted]	27.03.19	4.200 km	good condition	

Sondervereinbarungen:
Der DE-Fahrzeugbrief versteht hier als Kautions bis die Geltungsübertragung per Mail bzw. Fax zurückgemeldet ist.
Le titre de véhicule restera en caution jusqu'à ce que la confirmation de l'acheteur soit reçue par email ou fax.

Nach § 4 Nr. 1 Buchstabe b, § 6a UStG; Änderungen der §§ 17a und 74a UStG; zwingende gesetzliche Lieferung

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Premier axe : application abusive du régime de la TVA sur la marge

- ❖ Le véhicule acquis a donné lieu à déduction de TVA dans son premier pays d'immatriculation
- ❖ La facture de vente pour la LIC donne l'apparence d'une vente de véhicule relevant du régime des BO

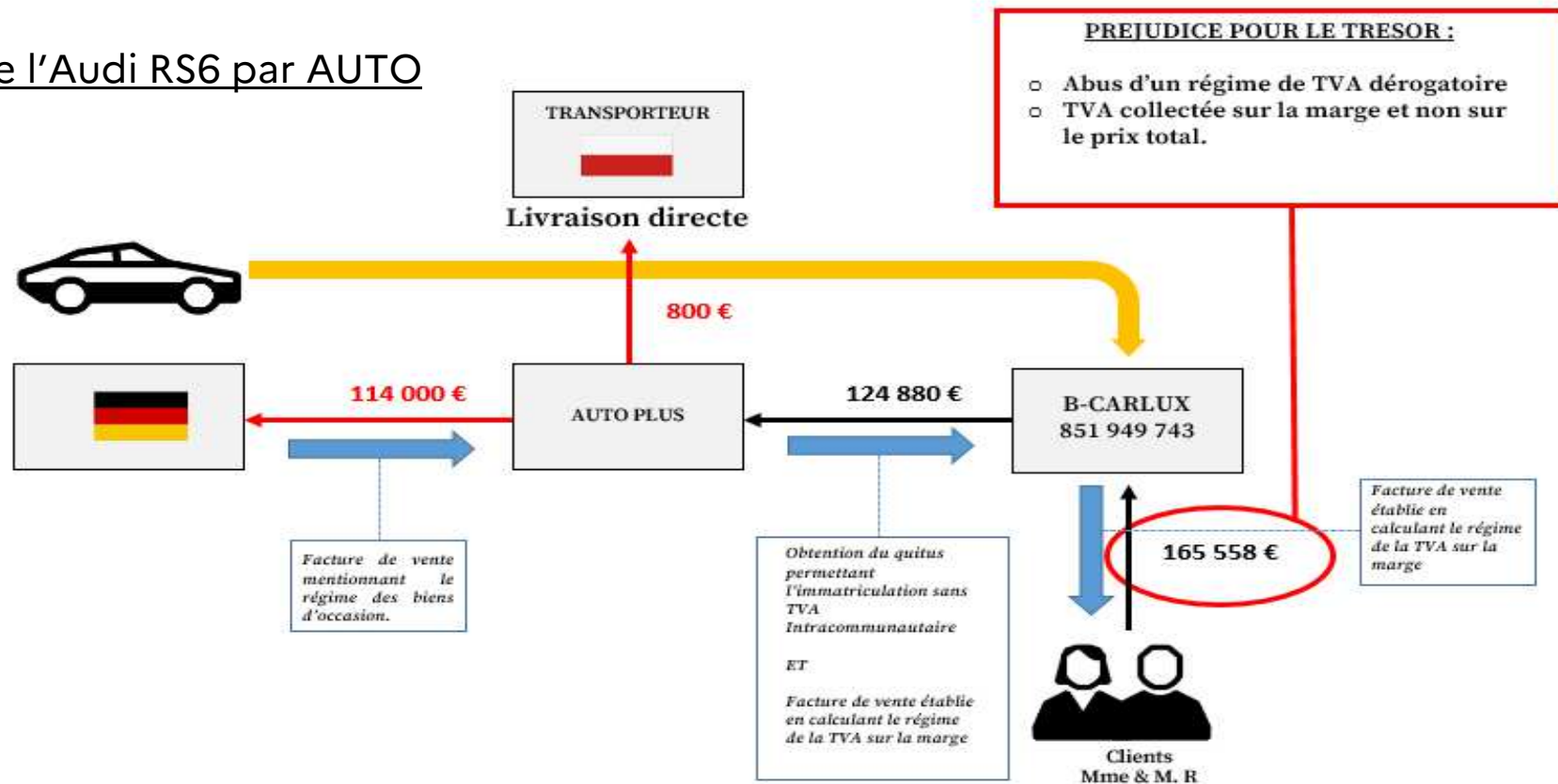
—————→ La société taxi, chargée de l'obtention du quitus fiscal peut donc établir à son nom une facture de vente en calculant la TVA sur la marge

—————→ La société déductrice peut à son tour établir une facture mentionnant la TVA sur la marge à ses clients particuliers

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Premier axe : application abusive du régime de la TVA sur la marge

Vente de l'Audi RS6 par AUTO PLUS



3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

☐ Premier axe : application abusive du régime de la TVA sur la marge

Reconstitution de l'opération de vente de l'Audi RS6 à travers les comptes bancaires des sociétés AUTO PLUS et B-CARLUX :

Société	IBAN	Date	Nature opération	Libellé	Débit	Crédit
B-CARLUX	30003 02063	01/07/N-1	VIREMENT RECU DE M ET MME R	« VENTE AUDI RS6 »		5 558 €
B-CARLUX	30003 02063	07/07/N-1	VIREMENT EMIS A AUTO PLUS	« AV RS6 »	30 000 €	
AUTO PLUS	16958 00001	12/07/N-1	VIREMENT EMIS A TRANSPORTEUR	« transport rs6 »	800 €	
B-CARLUX	30003 02063	14/07/N-1	VIREMENT RECU DE M ET MME R	« VENTE RS6 »		160 000 €
B-CARLUX	30003 02063	15/07/N-1	VIREMENT EMIS A AUTO PLUS	« AV RS6 »	64 880 €	
B-CARLUX	30003 02063	15/07/N-1	VIREMENT EMIS A AUTO PLUS	« AV RS6 »	30 000 €	
AUTO PLUS	16958 00001	21/07/N-1	VIREMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« pre payment rs6 44/114 »	44 000 €	
AUTO PLUS	16958 00001	26/07/N-1	VIREMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« rs6 payment 89/114 »	36 000 €	
AUTO PLUS	16958 00001	30/07/N-1	VIREMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« last paiement rs5 114/114 »	25 000 €	
AUTO PLUS	16958 00001	02/08/N-1	VIREMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« last payment rs6 »	9 000 €	

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Premier axe : application abusive du régime de la TVA sur la marge

➤ Application du régime dérogatoire de la TVA sur la marge :

INTRODUCTION EN FRANCE D'UN VEHICULE ALLEMAND (AYANT DONNE LIEU A DEDUCTION DE LA TVA LORS DE SON ACHAT INITIAL) AVEC INTERMEDIAIRE ETABLI DANS L'U.E. (ALLEMAGNE) DELIVRANT DES FACTURES MENTIONNANT LE REGIME DES BIENS D'OCCASION (7ème Directive) A TORT	Société Allemande "facturière"	AUTO PLUS	B-CARLUX	TOTAL TVA NETTE DUE SUR L'OPERATION
		Entreprise FR introduisant les véhicules en France (AIC)	Entreprise FR concessionnaire ou distributeur (revente véhicules à particuliers)	
Prix HT d'achat du véhicule		114 800 €	123 200 €	
TVA autoliquidée sur AIC		Ne déclare pas ses AIC		
TVA déductible sur autoliquidation (-)				
Prix TTC de vente du véhicule	114 000 €	124 880 €	165 558 €	
TVA collectée (vente France régime de droit commun)		Non si facture d'achat mentionne régime biens d'occasion		
TVA déductible (achats France régime de droit commun)				
Marge calculée pour base TVA (vente - achat) = M	NON	8 400 € ²¹	14 765 € ²²	
TVA collectée / marge (application régime marge)	NON	1 680 €	2 953 €	
TVA NETTE DUE	LIC EXONEREE	1 680 €	2 953 €	4 633 €

²¹ M = (124 880 – 114 800) – (M x 20 %) = 8 400 €.

²² M = (165 558 / 1,2) – 123 200 = 14 765 €.

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Premier axe : application abusive du régime de la TVA sur la marge

➤ Application du régime de droit commun :

INTRODUCTION EN FRANCE D'UN VEHICULE ALLEMAND (AYANT DONNE LIEU A DEDUCTION DE LA TVA LORS DE SON ACHAT INITIAL) SANS INTERMEDIAIRE ETABLI DANS L'U.E. - APPLICATION DU REGIME DE DROIT COMMUN	Société Allemande	Entreprise FR introduisant les véhicules en France (AIC)	Entreprise FR concessionnaire ou distributeur (revente véhicules à particuliers)	TOTAL TVA NETTE DUE SUR L'OPERATION
Prix HT d'achat du véhicule		114 800 €	104 067 €	
TVA <u>autoliquidée</u> sur AIC		22 960 €		
TVA déductible sur <u>autoliquidation</u> (-)		-22 960 €		
Prix TTC de vente du véhicule	114 000 €	124 880 €	165 558 €	
TVA collectée (vente France régime de droit commun)		20 813 €	27 593 €	
TVA déductible (achats France régime de droit commun)		//	-20 813 €	
TVA NETTE DUE	LIC EXONEREE	20 813 €	6 780 €	27 593 €

➡ Préjudice pour le trésor = 22 960 € (27 593 € – 4 633 €)

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 1)

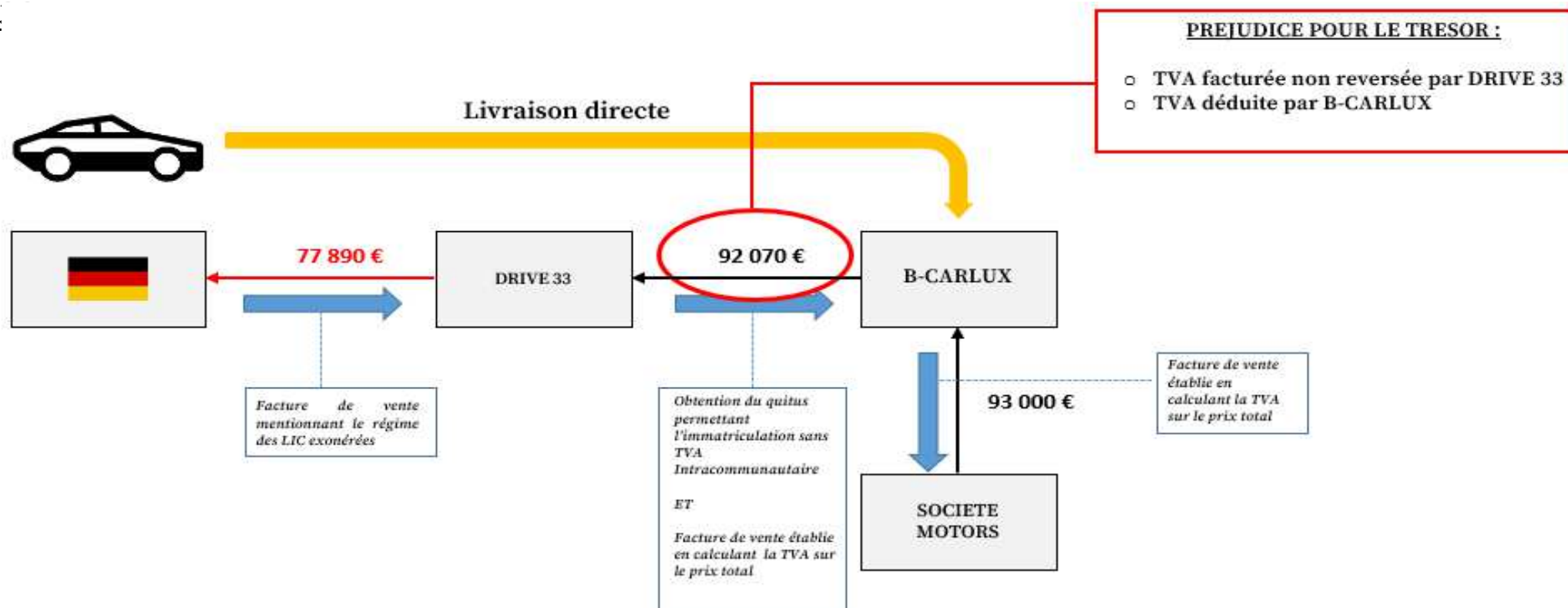
- ❖ Le véhicule acquis a donné lieu à déduction de TVA dans son premier pays d'immatriculation
- ❖ La facture de vente mentionne qu'il s'agit d'une LIC exonérée

- ➡ La société taxi obtient le quitus sans avoir à s'acquitter de la TVA intra
- ➡ La société taxi délivre une facture en calculant la TVA sur le prix total
- ➡ La société déductrice est autorisée à déduire la TVA sur le prix d'acquisition
- ➡ La société taxi ne reverse pas la TVA au Trésor

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 1)

Vente de la Mercedes GLE 350 par DRIVE



3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 1)

Reconstitution de l'opération de vente de Mercedes GLE 350 à travers les comptes bancaires des sociétés DRIVE 33 et B-CARLUX :

Société	IBAN	Date	Nature opération	Libellé	Débit	Crédit
B-CARLUX	30003 02063	21/01/N	VIREMENT EMIS A DRIVE 33	« AV GLE350de blanc RE375E partiel »	35 000 €	
B-CARLUX	30003 02063	24/01/N	VIREMENT EMIS A DRIVE 33	« AV GLE350de blanc RE375E partiel »	35 000 €	
DRIVE 33	19733 00001	25/01/N	VIRMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« 1058316 gle white 350 de »	6 890 €	
B-CARLUX	30003 02063	26/01/N	VIREMENT RECU DE SOCIETE MOTORS	« ACCOMPTE GLE HB RE3755 »		70 000 €
DRIVE 33	19733 00001	28/01/N	VIRMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« 1062078 Gle 350 Weiss »	50 000 €	
DRIVE 33	19733 00001	31/01/N	VIRMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« 1062980 gle weiss »	11 000 €	
DRIVE 33	19733 00001	31/01/N	VIRMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	“1065303 last payment gle Weiss”	10 000 €	
B-CARLUX	30003 02063	04/03/N	VIREMENT RECU DE SOCIETE MOTORS	« GLE 350de HB-RE375E RESTE Du »		23 000 €
B-CARLUX	30003 02063	10/03/N	VIREMENT EMIS A DRIVE 33	« AV GLE350de blanc RE375E solde »	22 070 €	

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 1)

➤ Application du régime de droit commun :

INTRODUCTION EN FRANCE D'UN VEHICULE ALLEMAND (AYANT DONNE LIEU A DEDUCTION DE LA TVA LORS DE SON ACHAT INITIAL) SANS INTERMEDIAIRE ETABLI DANS L'U.E. - APPLICATION DU REGIME DE DROIT COMMUN	FOURNISSEUR Société Allemande	DRIVE 33 Entreprise FR introduisant les véhicules en France (AIC)	B-CARLUX Entreprise FR concessionnaire ou distributeur (revente véhicules à particuliers)	TOTAL TVA NETTE DUE SUR L'OPERATION
Prix HT d'achat du véhicule		77 890 €	76 725 €	
TVA <u>autoliquidée</u> sur AIC		15 578 €		
TVA déductible sur <u>autoliquidation</u> (-)		-15 578 €		
Prix TTC de vente du véhicule	77 890 €	92 070 €	93 000 €	
<i>TVA collectée (vente France régime de droit commun)</i>		15 345 €	15 500 €	
<i>TVA déductible (achats France régime de droit commun)</i>		//	-15 345 €	
TVA NETTE DUE	LIC EXONEREE	15 345 €	155 €	15 500 €

➡ Préjudice pour le trésor = 15 345 €

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 2)

Facture adressée par le fournisseur allemand à DRIVE 33

Verbindliche Bestellung Datum: 28.06.22

Beschreibung	Farbe	Menge	Einzelpreis Netto €	Gesamt Netto €
Mercedes GLE 350de SUV	Obsidianschwarz	1	79.000,00	79.000,00
Fzg-Identifizierungsnr.	Erstzulassung	Tacho	Kondition	
W1N [REDACTED]	03.12.21	12.200 km	good condition	

Sondervereinbarungen:

Der DE-Fahrzeugbrief verbleibt hier als Kaution bis die Gelangensbestätigung per Mail bzw. Fax zurückgesendet ist.
Le titre de véhicule restera ici comme un dépôt jusqu'à ce que la confirmation de l'arrivée est renvoyé par email ou fax

Gesamtbetrag netto	79.000,00 €
ohne Steuer/without Tax w/ innergemeinschaftliche Lieferung	0,00 €
Gesamtbetrag	79.000,00 €

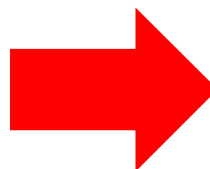
Besondere Vereinbarung:

Zahlungsziel: [REDACTED]

Lieferadresse: [REDACTED]

Lieferbedingungen: [REDACTED]

Liefertermin: as from 28.06.22



Facture adressée par DRIVE 33 à B-CARLUX

FACTURE n°74

Marque	MERCEDES
Modèle	GLE 350DE SUV 167
Finition	AMG
Numéro châssis	W1N1671171A589624
Numéro immatriculation	GK-010-EN
Kilometrage	14000
Mise en circulation	03/12/21

PRIX HT	70 583,33 €
TVA 20%	14 116,67 €
PRIX TOTAL TTC	84 700,00 €

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

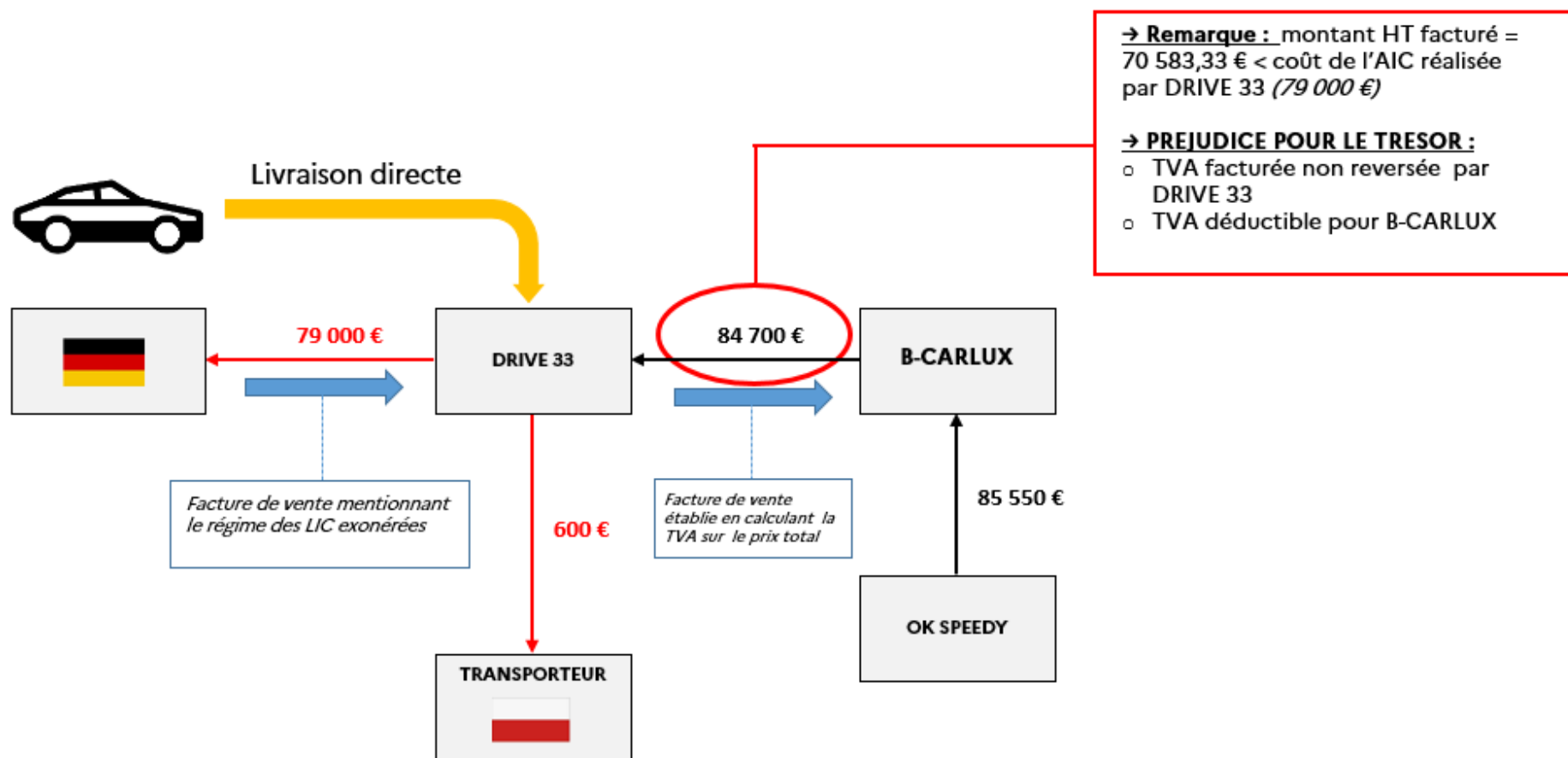
❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 2)

- DRIVE 33 a acquis un véhicule auprès de la société allemande S pour un montant de 79 000 €
- Le véhicule a été livré par transporteur
- Par suite DRIVE 33 a vendu ce même véhicule à la société B-CARLUX et lui a adressé une facture d'un montant de 84 700 TTC
- B-CARLUX a revendu le véhicule à la société OK SPEEDY

Société	IBAN	Date	Nature opération	Libellé	Débit	Crédit
DRIVE 33	19733 00001	30/06	VIREMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« Pre payment Gle 350de 2021 »	15 000 €	
DRIVE 33	19733 00001	05/07	VIREMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« Gle coupe 350 de 2021 »	40 000 €	
DRIVE 33	19733 00001	07/07	VIREMENT EMIS A FOURNISSEUR ALL	« Gle coupe 2021 »	24 000 €	
DRIVE 33	19733 00001	12/07	VIREMENT EMIS A TRANSPORTEUR	« Transport Gle »	600 €	
B-CARLUX	30003 02063	14/11	VIREMENT RECU DE OK SPEEDY	« VIRT DIVERS-00009 »		85 550 €
B-CARLUX	30003 02063	16/11	VIREMENT EMIS A DRIVE 33	« AV GLE350de GK010EN partiel »	35 000 €	
B-CARLUX	30003 02063	24/11	VIREMENT EMIS A DRIVE 33	« AV GLE350de GK010EN partiel 2 »	30 000 €	
B-CARLUX	30003 02063	25/11	VIREMENT EMIS A DRIVE 33	« AV GLE350de GK010EN solde »	19 700 €	

3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 2)



3. La possible commission d'une escroquerie à la TVA en bande organisée

❑ Second axe : fraude de type carrousel (cas 2)

INTRODUCTION EN FRANCE D'UN VEHICULE ALLEMAND (AYANT DONNE LIEU A DEDUCTION DE LA TVA LORS DE SON ACHAT INITIAL) SANS INTERMEDIAIRE ETABLI DANS L'U.E. - APPLICATION DU REGIME DE DROIT COMMUN	Société Allemande	DRIVE 33 Entreprise FR introduisant les véhicules en France (AIC)	B-CARLUX Entreprise FR concessionnaire ou distributeur (revende véhicules à particuliers)	TOTAL TVA NETTE DUE SUR L'OPERATION
Prix HT d'achat du véhicule		79 000 €	70 583 €	
TVA auto liquidée sur AIC		15 800 €		
TVA déductible sur auto liquidation (-)		-15 800 €		
Prix TTC de vente du véhicule	79 000 €	84 700 €	85 550 €	
<i>TVA collectée (vente France régime de droit commun)</i>		14 117 €	14 258	
<i>TVA déductible (achats France régime de droit commun)</i>		//	-14 117 €	
TVA NETTE DUE	LIC EXONEREE	14 117 €	141 €	14 258 €

➡ Préjudice pour le trésor = 14 258 € (14 258 € - 141 €)

Des questions ?

Suivez les actualités de Tracfin sur :

➤ www.economie.gouv.fr/tracfin

➤ **LinkedIn**

